

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00 PAR AN.
UNION POSTALE - - - Frs 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.



LE TRAITE FRANCO-CANADIEN

Depuis quelque temps on nous demande pourquoi nous ne parlons pas du traité franco-canadien et, hier encore, un des négociants les plus importants de cette place nous téléphonait pour nous demander si nous avions une copie de ce traité qui intéresse, au plus haut point, on le comprendra, tout le commerce d'importation et d'exportation.

La raison de notre silence est que nous attendons encore l'envoi d'une copie du traité.

Voici, à ce sujet, un extrait des Débats, séance du 3 Décembre, page 98 :

L'hon. M. George E. Foster (Toronto). Avant que nous passions à l'ordre du jour, le ministre des Finances voudra-t-il nous dire si le texte du traité conclu avec la France a été imprimé pour distribution ?

L'hon. M. Fielding (ministre des Finances) : Je me figurais que c'était déjà fait.

L'hon. M. Foster : Je veux dire pour distribution générale, et non pas la simple distribution de deux exemplaires qu'il est d'usage de faire à chacun des membres.

Il nous arrive des demandes de la part de chambres de commerce et de négociants, demandes auxquelles, semble-t-il, il est impossible de satisfaire.

L'hon. M. Fielding : Je ne saurais dire combien d'exemplaires il a été imprimé, mais je suis bien d'avis qu'il en faudrait suffisamment pour satisfaire à la demande.

Nous recevons, aujourd'hui mercredi, le bulletin hebdomadaire publié par le Ministère du commerce et nous y lisons :

"Des copies de la "Convention concernant les Relations Commerciales entre le Canada et la France" peuvent être obtenues sur demande au Département du Commerce et de l'Industrie, à Ottawa.

CONSEILS AUX CAPITALISTES

Nous trouvons dans le "Journal of Commerce", de New-York, des conseils qui s'appliquent non pas seulement aux capitalistes de la République voisine,

mais également à ceux du Canada. Le bon sens a inspiré les lignes que nous traduisons ci-dessous :

"Il est de la plus haute importance pour le spéculateur professionnel sur les valeurs de bourse de savoir qu'un puissant parti opérant pour produire la baisse est toujours en activité; ce parti est avisé, agressif, plein de confiance et, dernièrement, a très bien réussi. Il est à peine moins important pour l'homme qui achète des stocks et qui les détient comme placement de savoir que, toutes choses considérées, les probabilités d'un déclin des valeurs sont aussi nombreuses que les probabilités d'un marché très actif, à partir d'aujourd'hui jusqu'au milieu de janvier, mais il y a autre chose que le placeur ordinaire de fonds, qui opère plus ou moins en amateur, ne devrait pas oublier, c'est ceci : l'homme qui attend que les valeurs aient atteint leur plus bas niveau pour acheter n'est pas plus habile que l'homme qui attend que ces valeurs aient atteint leur plus haut prix de vente. Si le marché des valeurs de bourse, pendant les quatre semaines qui vont suivre et où se fera un réajustement monétaire, devait s'abaisser au-dessous de la moyenne de samedi, comme beaucoup de personnes faisant autorité en la matière pensent que la chose se passera, ceux qui s'abstiennent maintenant d'acheter des valeurs de bourse seront naturellement récompensés d'avoir attendu; mais toute l'expérience tend à montrer que pour un homme qui obtient le bénéfice de la plus forte baisse, il y en a trois qui perdent leur marché; et la sagesse, pour le placeur ordinaire de fonds, consiste à acheter de bons stocks quand le prix garantit, avec une certitude raisonnable, un bénéfice de 5 p. c. Malgré la situation actuelle des affaires en général et les réformes de corporations — avec les valeurs de bourse soi-disant actives, ayant une cote inférieure de plus de 30 p. c. à celle du 16 décembre de l'année dernière — il est évident qu'au moins la moitié des stocks actifs sont in-

trinsèquement d'une valeur aussi grande qu'ils l'étaient à la fin de l'année 1906. C'est vers de telles valeurs que le placeur ordinaire devrait se tourner, faisant ses achats par l'intermédiaire de banquiers et de courtiers dignes de confiance, qui lui donneront les meilleurs avis possibles et, ayant fait des placements modérés — ce qui constitue la modération étant une question que chaque individu a à régler pour lui-même — le placeur devrait s'occuper de ses affaires ordinaires en laissant de côté le marché des valeurs de bourse et en se fiant au temps et à la nature."

Voilà un avis sensé. Montréal a aussi sa coterie de baissiers. Bien entendu, elle n'est pas aussi forte que celle de Wall Street, mais elle est toujours prête à faire baisser les prix si l'occasion s'en présente. Mais les placeurs qui achètent des stocks locaux de premier ordre aux prix actuels, même si ces prix devaient baisser, peuvent être assurés qu'en fin de compte ils feront de beaux profits quand les conditions générales du marché des stocks seront plus propices. Tout ce qu'ils ont à faire, c'est de patienter.

LA DISTRIBUTION DU PAIN

On a quelque peu parlé du pain en général, depuis un certain temps: des prix, du poids et de la distribution.

C'est que le pain est l'aliment de tous et un aliment de première nécessité pour tous. S'il est cher, toutes les bourses s'en ressentent; s'il n'a pas le poids voulu, le public le paie plus cher qu'il ne vaut, en un mot, le public est volé.

Les règlements municipaux n'ont aucune action sur les prix du pain, mais ils peuvent et doivent intervenir sur la question de poids et empêcher que le public ne soit trompé sous ce rapport. Nous savons que le Conseil Municipal s'en occupe et qu'il est désireux de mettre un terme à l'exploitation dont le public a raison de se plaindre, grâce à une tolérance qui permet aux boulangers d'of-